

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers
en fonction : 15Nombre de Conseillers
présents : 14Nombre de Conseiller(s)
absent(s) : 1**SEANCE du 03 DECEMBRE 2015**

Sous la Présidence de Monsieur **GAUPP Daniel**, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 26 novembre 2015-*, s'est réuni le **Judi 03 DECEMBRE 2015**, à 20 heures 00, dans la salle des séances de la Mairie.

Etaient présents : MM(ES) WENDLING Isabelle - BACH Bernard, KOEGER Josée Adjoints -
MM(ES) ADE Bernard - ADRIAN Thierry - DAULL Christophe - KELLER Rémy - KLEFFER Thomas - LAMOTE Mathias - LIENARD Eric -
OEHLVOGEL Francis - OTT Marie-France - SIMON Thierry

Absent(s) excusé(s) : M. SENTER Jean-Luc

Arrivé en cours de séance : ./.

Absent(s) non excusé(s) : -./.

2015-041 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 SEPTEMBRE 2015

2015-042 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

de ne pas émettre d'objection à l'encontre de ce rapport.

2015-043 : AMENAGEMENT D'UNE CUISINE EQUIPEE DANS LE LOGEMENT F2 DE
L'ECOLE PRIMAIRE – CHOIX DU PRESTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, D E C I D E

- **D'approuver** l'offre de la menuiserie ROHMER de DURRENBACH dont le projet est chiffré à 5 432,60 Euros H.T.
- **D'habiliter** le Maire à passer commande avec l'entreprise retenue ;
- **D'inscrire** la dépense à intervenir à l'article 21318 du budget du prochain exercice.

2015-044- DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN DE
SCHWEIGHOUSE/MODER POUR UN SEJOUR MUSICAL A LA HOUBE

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

- **de ne pas donner** suite à la demande de l'école élémentaire du Moulin de SCHWEIGHOUSE/MODER.

2015-045- PROLONGATION DE LA DUREE DE PORTAGE D'UN BIEN ACQUIS PAR
L'EPF D'ALSACE

Le conseil municipal de la commune d'UHLWILLER, décide de:

- ✓ **DEMANDER** à l'EPF d'Alsace de prolonger de deux années supplémentaires la durée de portage foncier des parcelles visées par la convention de portage foncier du 9 mars 2011, soit jusqu'au 29 décembre 2017, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace.
- ✓ **D'APPROUVER** les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention de portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les nouvelles dispositions financières applicables au taux de portage ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. Daniel GAUPP, Maire d'UHLWILLER, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée de portage.

2015-046 – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015 du Bas-Rhin, en tant qu'il prévoit la création d'une Communauté d'agglomération de Haguenau par une fusion entre la Communauté de communes de la Région de Haguenau, la Communauté de communes de Bischwiller et environs, et la Communauté de communes du Val de Moder
- **SOUHAITE** que, dans une logique de pertinence et d'efficacité territoriales, soit étudiée et approfondie l'éventualité d'une fusion élargie qui verrait la création d'une communauté d'agglomération composée des communautés de communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Basse Zorn et Val de Moder, avec effet du 1er janvier 2017.

2015-047 – BIENS PARTAGES AU LIEUDIT "KRAUTGAERTEN"

- **RÉATTRIBUTION DU LOT N°38** -

LE CONSEIL MUNICIPAL, D E C I D E

- **d'attribuer** le lot n° 38 à Monsieur *TRIPARD David*, domicilié à UHLWILLER, 7, rue des Pommiers avec effet immédiat.

2015- 048 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SIVOM DE SCHWEIGHOUSE/MODER ET ENVIRONS – ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

de ne pas émettre d'objection à l'encontre de ce rapport.

2015- 049: MISE EN PLACE DOCUMENT UNIQUE – DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- D'autoriser la Commune d'UHLWILLER/NIEDERALTDORF à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

2015- 050: REMPLACEMENT CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **D'approuver** le remplacement du système de chauffage de l'église d'UHLWILLER.
- **D'attribuer** les travaux à intervenir à l'entreprise présentant les meilleures conditions après analyse par la Commission Communale des Bâtiments des propositions réceptionnées.
- **De régler** les prestations à intervenir sur présentation de factures ou sur mémoire ;
- **D'accepter** la participation financière proposée par le Conseil de Fabrique ;
- **De demander** au taux maximum les subventions départementales susceptibles d'être allouées pour ces aménagements, notamment dans le cadre des travaux de grosses réparations, travaux de sécurité et d'économie d'énergie réalisés sur les édifices cultuels ;
- **D'accepter** toute autre contribution financière pouvant être accordée le cas échéant, et tout particulièrement dans le cadre du versement d'une participation au titre de la réserve parlementaire;
- **D'inscrire** la dépense à intervenir à l'article 21318 du prochain budget

2015- 051: LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE – FIXATION DES TARIFS POUR MATERIEL DETERIORE OU MANQUANT

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'approuver la proposition du Maire en complétant la délibération initiale comme suit :

« de demander le remboursement au prix coûtant de tout matériel et/ou équipement abîmé ou manquant après remise des clés à la fin de la location »

2015-052 : APPROBATION RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT SDEA – ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

de ne pas émettre d'objection à l'encontre de ce rapport.

2015-053 : ADOPTION CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **D'approuver** la convention à intervenir entre les différentes parties
- **D'habiliter** le Maire à la signer

2015-054 : FORET COMMUNALE -

PROGRAMME DES TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES- 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

- **d'approuver** le programme de travaux patrimoniaux de la forêt communale d'UHLWILLER pour l'année 2016, *sauf en ce qui concerne la mise en place de barrières dans les travaux connexes d'infrastructure, qu'il y aurait lieu de reporter sur l'année prochaine ;*

- **d'habiliter** le Maire à signer tous documents, pièces, conventions ou contrats à intervenir dans le cadre de ce programme.

2015-CD02 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

LE MAIRE informe les élus

que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- pour les immeubles cadastrés section 49 parcelles :
 - n° 151/93 de 5.67 ares
 - n°171/98 de 13.58 ares
 - n°174/95 de 3.76 ares
 - n°176/94 de 5.72 ares

sis à NIEDERALTDORF – Rue de la Burgis, mis en vente par Messieurs RITTER Alain et Charles de NIEDERALTDORF au profit de la SCI MORGANE de NIEDERALTDORF.

- Pour l'immeuble cadastrés section 01 parcelle 72 de 227 m²

Sis à UHLWILLER – 17 rue Principale mis en vente par M. BEICK Florent et Mme DECARRE Johanna Catheline Lucie de UHLWILLER au profit de M. REPERT Didier Eugène et Mme BURGGRAF Anne Simone de HAGUENAU.

Avant de clore la séance le problème de l'éclairage de la rue de la Montée a été soulevé par un Conseiller Municipal.

A cet effet le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public relève de la compétence de la Communauté de Communes de Haguenau, qui sera contactée en vue de l'analyse de la situation pour essayer de trouver une solution à ce problème.

Dél. transmise à la Sous-Préfecture le 08 Décembre 2015

Dél. rendue exécutoire le 08 Décembre 2015

Dél. publiée le 08 Décembre 2015

Ont signé tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

UHLWILLER, le 08 décembre 2015

Le Maire : Daniel GAUPP

